

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 16 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit février deux mil dix-sept, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LENA Yvette, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MENARD François, M. MAHOT Jean-François, M. MORIN Claude, M. GAUDART Joël, M. LAZENNEC Gilles, M. LE GOFF Michel, Mme LE LAY Béatrice, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, Mme LE GUYADER Nathalie, M. LE NY Thierry, M. POULIQUEN Pierre, Mme HEMERY Jeannine, M. GERBET Patrick, Monsieur LOYER Philippe, Mme CULOTO Elisabeth.

Absents excusés : Mme PLAZA Stéphanie, M. JANNO Patrick, Mme LESSART-SOLLIEC Française.

Madame PLAZA Stéphanie a donné procuration à Monsieur LAZENNEC Gilles.

Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Madame LENA Yvette.

Madame HEMERY Jeannine a été nommée secrétaire de séance.

- - - - -

### **Délibération n° 12/2017**

#### **Objet : Composition des commissions.**

Suite à l'installation de M. LOYER Philippe au conseil municipal le 23 février 2017, il est proposé de modifier la composition des commissions comme suit :

#### **Commission « Finances »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : MAHOT Jean-François – conseiller municipal délégué aux finances.

◆ **Membres** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, MENARD François, GAUDART Joël, POULIQUEN Pierre, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de POULIQUEN Pierre.

#### **Commission « Travaux – Voiries – Environnement »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : SYLVESTRE Jean-Paul

◆ **Membres** : LE LAY Béatrice, MORIN Claude, LESSART Françoise,  
LE GOFF Michel, GAUDART Joël, GERBET Patrick, JANNO Patrick,  
CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de GERBET Patrick.

#### **Commission « Sports – Loisirs – Associations – Animations »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : MENARD François, , LESSART Françoise, LAZENNEC Gilles,  
LE GOFF Michel, GAUDART Joël, LOYER Philippe,  
HEMERY Jeannine.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de LOYER Philippe et  
HEMERY Jeannine.

#### **Commission « Personnel »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : LENA Yvette, MENARD François, LIMBOUR Patricia,  
SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice, LESSART Françoise,  
GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de GERBET Patrick.

#### **Commission « Marchés à procédure adaptée » (dite Commission MAPA)**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Membres** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice,  
MORIN Claude, MAHOT Jean-François, GAUDART Joël,  
GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre, suppléant de GERBET Patrick.

#### **Commission « appel d'offres »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Titulaires** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, MAHOT Jean-François.

◆ **Suppléants** : GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth, POULIQUEN Pierre.

#### **Commission « Communication – Site Internet »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : MENARD François, SYLVESTRE Jean-Paul, MAHOT Jean-François,  
PLAZA Stéphanie, LOYER Philippe, HEMERY Jeannine.

#### **Commission « Affaires Scolaires - Cantine »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : LIMBOUR Patricia

◆ **Membres** : SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice, LESSART Françoise  
LE GUYADER Nathalie, PLAZA Stéphanie, LOYER Philippe,  
CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de LOYER Philippe.

#### **Commission « Culture et patrimoine »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : MENARD François

◆ **Membres** : LENA Yvette, JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, LIMBOUR Patricia,  
MAHOT Jean-François, LOYER Philippe, CULOTO Elisabeth.

#### **Commission « Liste électorale »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : LENA Yvette

◆ **Membres** : MENARD François, LIMBOUR Patricia, LE GOFF Michel  
LE GUYADER Nathalie, HEMERY Jeannine, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de HEMERY Jeannine.

#### **Commission « Chemins de randonnée »**

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : SYLVESTRE Jean-Paul

◆ **Membres** : LE LAY Béatrice, MORIN Claude, MAHOT Jean-François,  
LE GUYADER Nathalie, HEMERY Jeannine, LOYER Philippe.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de HEMERY Jeannine et de LOYER Philippe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition des commissions telles que proposée ci-dessus.

- - - - -

**Délibération n° 13/2017**

**Objet** : Travaux d'entretien à la chapelle Saint-Fiacre : tranche 2. Bâtiment classé monument historique en 1889. Demandes de subventions.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne propose à la mairie de réaliser les travaux suivants :

- Maçonnerie et taille de pierre : identification et vérification du fonctionnement des dispositifs du drainage périphérique existant. Travaux d'accompagnement à la restauration des fenêtres de la sacristie par le menuisier (remplacement des palâtres et remplacement d'un linteau en granit) ;
- Vitraux : restauration de deux panneaux du vitrail de la baie 0 du chœur (pièces peintes cassées). Modification de panneaux des vitraux des baies 1, 2 et 7 pour la pose de châssis ouvrants afin de ventiler l'édifice. Restauration d'un panneau de vitrail dans la sacristie ;
- Menuiserie : restauration de la porte ouest de la sacristie. Restauration de la serrure de la porte basse de l'escalier du clocher. Restauration de 5 fenêtres de la sacristie ;
- Métallerie-ferronnerie : fabrication et pose de 3 châssis ouvrants en laiton dans les baies 1, 2 et 7 avec le maître-verrier ;
- TOTAL : 12 664,76 € hors taxes.

Suite à une consultation d'entreprises faites par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan, le montant total des travaux s'élève à 12 664,76 € hors taxes soit 15 197,71 € TTC.

Ces travaux de restauration peuvent bénéficier des subventions suivantes :

- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 50 % ;
- Subvention du Conseil Départemental du Morbihan : 10 % ;
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne : 15 %.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le plan de financement suivant :

- Subvention de la DRAC : 6 332,00 € ;
- Subvention du département : 1 266,47 € ;
- Subvention de la région : 1 899,71 € ;
- Autofinancement : 3 166,58 €.

Conformément à l'avis de la commission « culture et patrimoine » du 22 février 2017 et après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le plan de financement des travaux à la chapelle Saint-Fiacre tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention :
  - De l'Etat (DRAC) au taux de 50 %
  - De la Région au taux de 15 %
  - Du Département au taux de 10 %
- De charger le Maire d'intercéder auprès des partenaires publics financiers (Etat (DRAC), Région et Département) pour l'inscription de ces travaux à leurs programmes respectifs ;
- De solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### **Délibération n° 14/2017**

#### **Objet : Comptes administratifs 2016.**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2016 dont les résultats se présentent comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat 2016</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 380 778.71	3 105 648.02	0.00	724 869.31
<b>Investissements</b>	1 677 859.78	1 833 384.97	- 541 021.73	- 385 496.54
<b>SOLDE GLOBAL</b>				<b>339 372.77</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat 2016</b>
<b>Fonctionnement</b>	271 367.17	434 045.80	0.00	162 678.63
<b>Investissements</b>	283 446.20	279 600.26	- 109 179.78	- 113 025.72
<b>SOLDE GLOBAL</b>				<b>49 652.91</b>

<b>BUDGET CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat 2016</b>
<b>Fonctionnement</b>	305.05	420.56	3 344.04	3 459.55
<b>Investissements</b>	37 200.00	24 725.00	4 821.71	- 7 653.29
<b>SOLDE GLOBAL</b>				<b>- 7 193.74</b>

<b>BUDGET CAISSE DES ECOLES</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat 2016</b>
<b>Fonctionnement</b>	16 082.14	16 856.20	3 467.36	4 241.42

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Madame LENA Yvette est élue.

Le conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs 2016 :

1) Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2) Reconnaît la sincérité des comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**BUDGET PRINCIPAL :**

VOTES: Contre : 0  
Pour : 16  
Abstention : 5

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

VOTES: Contre : 0  
Pour : 16  
Abstention : 5

**BUDGET CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS :**

VOTES: Contre : 0  
Pour : 21  
Abstention : 0

**BUDGET CAISSE DES ECOLES :**

VOTES: Contre : 0  
Pour : 21  
Abstention : 0

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**Délibération n° 15/2017**

**Objet : Comptes de Gestion 2016 - Commune et Services annexes de l'Assainissement, de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours.**

Le Conseil Municipal du FAOJET, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 de la Commune et des Services annexes de l'Assainissement Collectif, de la Caisse des Ecoles, du Centre d'Incendie et de Secours et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la Commune et des Services annexes de l'Assainissement, de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

➤ Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 de la Commune et des Services annexes de l'Assainissement Collectif, de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion de la Commune et des Services annexes de l'Assainissement, de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- - - - -

### Délibération n° 16/2016

**Objet : Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2016 - commune et budgets annexes.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances »,

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- pour le budget principal un excédent de fonctionnement de 724 869,31 Euros ;
- pour le budget « assainissement collectif » un excédent de fonctionnement de 162 678,63 Euros ;
- pour le budget « centre d'incendie et de secours » un déficit de fonctionnement de 3 459,55 Euros ;
- pour le budget « Caisse des écoles » un excédent de fonctionnement de 4 241,42 Euros.

#### Pour le budget principal :

##### Pour mémoire:

A) Résultat 2015 reporté :	0,00 Euros
B) Résultat de l'exercice 2016 : excédent	724 869,31 Euros
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	724 869,31 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	- 385 496,54 Euros
E) Reste à réaliser d'investissement 2016	759 582,23 Euros
F) BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)	1 145 078,77 Euros

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Décision d'affectation

Affectation en réserves (1068) en investissement	724 869,31 €
Report d'investissement (001, dépenses)	- 385 496,54 €

**Pour le budget Assainissement collectif :**

Pour mémoire:

A) Résultat 2015 reporté :	0,00 €
B) Résultat de l'exercice 2016 : excédent	162 678,63 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	162 678,63 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	- 113 025,72 €
E) Reste à réaliser d'investissement 2016	58 973,90 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)	171 999,62 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

Affectation en réserves (1068) en investissement	162 678,63 €
Report d'investissement (001, dépenses)	- 113 025,72 €

**Pour le budget Centre d'incendie et de secours :**

Pour mémoire:

A) Résultat 2015 reporté :	3 344,04 €
B) Résultat de l'exercice 2016 : excédent	115,51 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	3 459,55 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	- 7 653,29 €
E) Reste à réaliser d'investissement 2016	0,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)	7 653,29 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Décision d'affectation

Affectation en recette (compte 001) en fonctionnement	3 459,55 €
Report d'investissement (001, dépense)	7 653,29 €

**Pour le budget « caisse des écoles » :**

Pour mémoire:

A) Résultat 2015 reporté :	3 467,36 €
B) Résultat de l'exercice 2016 : excédent	774,06 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	4 241,42 €



D) Solde d'exécution d'investissement 2015	Sans objet
E) Reste à réaliser d'investissement 2015	Sans objet
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	Sans objet

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

Affectation en recette (compte 002 en fonctionnement) 4 241,42 Euros

- - - - -

**Délibération n° 17/2017**

**Objet : Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur – année 2017.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2017, le montant de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'Ecole Privée du Sacré-Cœur bénéficiant du contrat d'association.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le coût d'un élève des classes de même nature de l'Ecole Publique Communale tel qu'il ressort du tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour la contribution communale soit :

- 421,55 € par élève de classe élémentaire,
- 1 956,29 € par élève de classe maternelle.

Vu le montant réel de la participation communale à devoir à l'Ecole Privée du Sacré-Cœur pour l'année 2017 pour les élèves de la commune du Faouët soit :

- 421,55 € x 65 élèves de classe élémentaire ce qui donne 27 400,48 €,
- 1 956,29 € x 37 élèves de classe maternelle ce qui donne 72 382,91 €.

Considérant l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 mars 2017,

Décide, à vingt voix pour et deux abstentions,

De fixer la prise en charge financière de la commune pour l'année 2017 à hauteur d'un montant maximum de 99 783,39 € réparti comme suit :

- 27 400,48 € pour les primaires ;
- 72 382,91 € pour les maternelles.

D'autoriser le Maire à signer la convention à conclure à cet effet avec le Directeur de l'Ecole Privée du Sacré-Cœur et la Présidente de l'organisme de Gestion de l'Etablissement Scolaire pour l'année 2017.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### **Délibération n° 18/2017**

#### **Objet : Programmes d'investissement 2017.**

Selon la proposition décrite et chiffrée qui lui a été faite par la commission « travaux-voiries-environnement » réunie le 30 janvier 2017 et la commission des finances réunie le jeudi 9 mars 2017, dans le cadre de la définition des orientations budgétaires à prévoir au budget primitif de l'exercice en cours, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les listes des investissements nouveaux à réaliser au titre du programme 2017 :

- Travaux sur les bâtiments communaux ;
- Travaux sur la voirie communale ;
- Besoins en matériels et équipements divers des différents services communaux.

Il précise que ces listes de travaux sont composées, pour partie, de travaux restant à réaliser sur le programme 2016 dont le paiement interviendra sur l'exercice budgétaire 2017 et, pour autre partie, de travaux dont on ne peut se passer pour la préservation du patrimoine.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à vingt voix pour, une voix contre et une abstention,

- Se conforme à la proposition commissions des « finances » et des « travaux » et adopte les programmes de travaux sur les bâtiments communaux et la voirie communale tels qu'ils lui sont soumis et récapitulés dans les tableaux ci-annexés ;
- Autorise le Maire à engager les travaux dans la limite des enveloppes prévues à cet effet ;
- Autorise l'acquisition des matériels et équipements répertoriés dans le tableau ci-annexé ;
- Mandate le Maire à l'effet de négocier ces achats au mieux des intérêts de la commune.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### **Délibération n° 19/2016**

#### **Objet : Taux des contributions directes locales - Année 2017.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances » du 9 mars 2017,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter pour l'année 2017 les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	14,95	14,95
Taxe sur le foncier bâti	24,25	24,25
Taxe sur le foncier non bâti	46,00	46,00

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### Délibération n° 20/2016

**Objet : Budgets Primitifs 2017 - Commune et Services annexes " Assainissement collectif" et " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie et de Secours ".**

Le Conseil Municipal,

Après que le Maire lui ait présenté les propositions de budgets primitifs 2016 de la commune et des services annexes, « Assainissement collectif », « Caisse des Ecoles » et « Centre d'Incendie et de Secours »,

Après avoir obtenu les réponses aux questions posées,

Après avoir délibéré,

Décide d'adopter :

A dix-sept voix pour et cinq abstentions, **le budget primitif 2017 de la commune** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois millions cent quinze milles Euros (3 115 000,00 €)** ;
- Section **d'investissement** équilibrée à **deux millions six cent trente-sept mille cent quatre-vingt-seize Euros et cinquante-quatre centimes (2 637 196,54 €)**.

A dix-sept voix pour et cinq voix contre, **le budget primitif 2017 de l'Assainissement Collectif** qui a été arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois cent trente milles Euros (330 000,00 €)** ;
- Section **d'investissement** équilibrée à **quatre cent soixante-trois mille vingt-cinq Euros et soixante-douze centimes (463 025,72 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2017 du service annexe de la Caisse des Ecoles** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes de section de fonctionnement à la somme de **dix-sept mille deux cent quarante et un Euros et quarante-deux centimes (17 241,42 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2017 du service annexe du Centre d'Incendie et de Secours** qui a été arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois mille quatre cent cinquante-neuf Euros et cinquante-cinq centimes (3 459,55 €)** ;

- Section d'investissement équilibrée à onze mille cent douze euros et cinquante-cinq centimes (11 112,55 €).

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### Délibération n° 21/2016

#### **Objet : Echéances électorales – Réunions publiques.** **Mise à disposition des salles communales.**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Décide de mettre gracieusement à la disposition des listes qui en feraient préalablement la demande une salle communale pour la tenue de leurs réunions publiques à l'occasion des élections et des « primaires »,

Dit que la salle réservée à cet effet tiendra compte des disponibilités du moment des salles dont dispose la commune.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### DECISIONS

#### **Décision n° 05/2017 du 3 mars 2017.**

#### **Objet : Aménagement du terrain dit « du château » - étude pré-opérationnelle.**

**Le Maire du FAOUE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 17 en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret (au 1<sup>er</sup> janvier 2014, seuil de 5 186 000 € pour les marchés de travaux et seuil de 207 000 € pour les marchés de fourniture et de service) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vu** l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics ;

**Vu** l'avis de mise en concurrence de l'édition du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère du Télégramme du 21 décembre 2016 ;

**Vu** les comptes rendus des commissions des marchés à procédure adaptée des 24 janvier 2017, 15 février 2017 et 27 février 2017 ;

**Vu** le tableau d'analyse des offres fait par Mme LACOSTE Élise de l'Établissement Public Foncier de Bretagne ;

**Vu** l'avis du jury ayant réalisé les auditions des trois premiers candidats le 27 février 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer le marché d'étude pré-opérationnelle d'aménagement du terrain dit « du château » au groupement constitué par les sociétés **les sociétés SAS PERSPECTIVE** sise à PORT-LOUIS (56290) et **SARL ATELIER DE LA COMETE** sise à RENNES (35000) pour un montant hors taxes de **21 150,00 €**.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

**Article 3 :**

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du seize mars deux mil dix-sept les délibérations suivantes ont été prises :

<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
12/2017	Composition des commissions
13/2017	Travaux d'entretien à la chapelle Saint-Fiacre : tranche 2. Bâtiment classé monument historique en 1889. Demandes de subventions.
14/2017	Comptes administratifs 2016.
15/2017	Comptes de Gestion 2016 - Commune et Services annexes de l'Assainissement, de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours.
16/2017	Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2016 - commune et budgets annexes.
17/2017	Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur – année 2017.
18/2017	Programmes d'investissement 2017.
19/2017	Taux des contributions directes locales - Année 2017.
20/2017	Budgets Primitifs 2017 - Commune et Services annexes " Assainissement collectif" et " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie et de Secours ".
21/2017	Echéances électorales – Réunions publiques. Mise à disposition des salles communales.

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane	MAHOT Jean- François
LESSART- SOLLIEC Françoise	LAZENNEC Gilles	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	LE GUYADER Nathalie
GAUDART Joël	PLAZA Stéphanie	JANNO Patrick	POULIQUEN Pierre	HEMERY Jeannine
GERBET Patrick	LOYER Philippe	CULOTO Elisabeth		